

De ces stations, 14 sont situées sur les côtes est et les Grands Lacs et sont exploitées par la Canadian Marconi Company, conformément à une entente conclue avec le ministère; quant aux autres 64 stations qui sont situées sur les côtes est, les côtes ouest et sur la baie et le détroit d'Hudson, c'est le ministère qui les exploite lui-même. Deux fois par jour, aux mêmes heures, quelques-unes de ces stations irradient des messages importants à l'usage des navigateurs, comportant des pronostics météorologiques et annonçant les tempêtes, les mettant en garde contre le danger d'épaves à la dérive et celui des glaces et autres obstacles à la navigation.

Pour le bénéfice des navigateurs, pour qui la connaissance de l'heure exacte est essentielle dans les calculs basés sur les observations astronomiques, trois stations canadiennes, dont deux situées sur les côtes ouest et l'autre sur les côtes est, irradient l'heure exacte plusieurs fois par jour.

Vu la différence dans les taux d'assurance maritime qui frappaient il y a quelques années les navires dirigés vers les ports canadiens, le ministère s'était dit que toute dépense raisonnable dans le but d'amener la réduction de ces taux constituerait un bon placement. Treize postes de repérage furent établis à cette fin dans des endroits choisis pour leur situation favorable relativement aux routes de navigation, dont sept sur les côtes est, cinq sur la baie et le détroit d'Hudson et un sur la côte ouest. Ces postes sont dotés d'appareils spéciaux à l'aide desquels il est possible de déterminer avec précision la direction d'où vient tout signal transmis par un navire.

Un réseau de 25 postes de stations-phares est maintenu sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique et sur les Grands Lacs. Ces postes permettent à un navire ou à une aéro-station munis de leur propre appareil de repérage de direction, de s'orienter par rapport à la station-phare. Celle-ci fonctionne automatiquement et transmet des signaux à toutes les heures par beau temps et sans interruption par temps brumeux. A Point Atkinson, C.B., les signaux des stations-phares sont synchronisés avec les émissions avertisseuses de brouillard, faites de cet endroit lorsque le temps s'obscurcit de façon à gêner l'orientation. Afin d'assurer la protection de la vie humaine en mer, tous les paquebots et cargos touchant aux ports canadiens sont obligés d'être munis d'appareils sans fil qui doivent être confiés à des opérateurs exercés possédant un certificat de compétence. Pour faire observer ce règlement le ministère maintient un service d'inspection des plus complets; des inspecteurs placés dans divers ports par tout le Dominion sont chargés de vérifier le bon état des appareils en question des vaisseaux de tous les pavillons et la compétence des opérateurs. Ils voient à ce que les navires n'aient que des opérateurs qualifiés. Les navires sont aussi sujets à inspection pour fins d'émission des certificats nécessaires prescrits par la convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et la convention internationale sur les lignes de charge de 1931. Les examens qui précèdent l'émission des certificats de compétence sont tenus par la division de la Radio, 6,340 certificats ayant été décernés jusqu'au 31 mars 1936.